

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 23 AVRIL 2015**

L'an deux mil quinze et le vingt-trois avril à 19H30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Véronique CATTEAU, Cédric DELEHAYE, Christelle DESCAMPS, Laurent DESQUIENS, Valérie DUBOIS, Yannick DUBOIS, Émilie DUHAMEL, Sophie FENOT, Catherine GÉRARD, Bruno LACAVA, Damien LEZAIRE, Laurence OLIVIER, Franck SARRE, Michel VERHAEGHE.

EXCUSES : Thierry HERMAN donne pouvoir à Véronique CATTEAU

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 19 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 14 avril 2015

DATE AFFICHAGE : 14 avril 2015

SECRÉTAIRE : Doriane WYTS est désignée secrétaire de séance

M. le Maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour :

- un premier point concernant le périmètre de la Plaine de Bouvines et la nécessité de prendre un arrêté pour annexer au PLU le décret et le plan portant classement définitif de la Plaine de Bouvines
- un second pour prendre une décision modificative pour régulariser des opérations d'ordre.

1 – APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2 – JURY CRIMINEL ANNÉE 2016

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de tirer au sort trois personnes pour former la liste des jurés de l'année 2016. Les personnes tirées au sort seront inscrites sur la liste préparatoire communale, elles peuvent être appelées à siéger à la cour d'assises aux côtés des magistrats professionnels pour juger les affaires pénales.

M. le Maire procède au tirage au sort sur la liste générale des électeurs de la commune.

Les trois personnes sont :

- Pascale DELATTRE
- Elodie DEFIVES
- Mikaël SPARACINO

3 – TARIF GARDERIE PÉRISCOLAIRE

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'actualiser la délibération des tarifs de garderie périscolaire pour notre subvention de la CAF, il soumet donc au conseil municipal la révision de ces tarifs.

Après discussion sur les coûts de la prestation et les tarifs pratiqués, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs actuels comme repris ci-après :

- de 0 à 534 : 0,35 €/demi-heure
- de 535 à 686 : 0,67 €/demi-heure
- de 687 à 839 : 0,76 €/demi-heure
- de 840 à 991 : 0,86 €/demi-heure
- 992 et + : 0,95 €/demi-heure

4 – CONVENTION ADHÉSION AU SERVICE PRÉVENTION POLE SANTE SÉCURITÉ TRAVAIL

M. le Maire informe le conseil municipal que la convention signée avec le CDG (Centre de Gestion) pour les prestations de médecine professionnelle a pris fin le 31 décembre 2014 et qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention d'adhésion au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail.

Cette convention détermine les conditions de mise en place des services de prévention proposés par le Centre de Gestion, ce dernier accompagne la commune pour le suivi médical professionnel des agents, dans l'amélioration des conditions et d'organisation du travail dans les différents services, aide à l'adaptation et l'aménagement des postes quand cela est nécessaire.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service de prévention Pôle Santé sécurité au travail pour l'option n°1 pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2015.

5 –PRAVA : Programme Régional d'Amélioration de la couverture Vaccinale

M. le Maire expose les grandes lignes du programme, le conseil municipal est consulté sur le projet régional de santé. C'est un programme qui permet un meilleur accès à la vaccination en région.

Le PRAVA a pour objectif de répondre aux attentes de la population pour faire des actions de promotion à la vaccination. Ces actions se manifestent par l'amélioration de la diffusion de l'information ainsi qu'une réorganisation du système actuel à destination de publics à besoins particuliers. L'ambition première de ce programme est de faire changer les comportements en matière de vaccination.

Un constat important ressort de ce projet : le vaccin augmente l'espérance de vie, diminue la mortalité prématurée, sa protection durable et efficace entraîne des effets secondaires beaucoup moins fréquents.

Le conseil municipal a pris acte du programme régional d'amélioration de la couverture vaccinale.

6 – DIVERS

▪ Classement du site de la Plaine de Bouvines

M. le Maire rappelle que nos dernières remarques demandant d'exclure du périmètre de classement les parcelles ZH 284-285 située aux Recreuls, ZH 27 route de Wannehain (activité de pêche « Étang la Fontaine »), ZE 89 route de Wannehain, ZH 256-193-10-191-262-263-257-258-259 rue du 24 Août, B 1713-174 derrière l'école des Valettes (extension du groupe scolaire) ont été prises en compte.

Pour finaliser le dossier, un arrêté et une délibération doivent être pris pour annexer le décret du 25 juillet 2014 prononçant le classement au titre des sites du Département du Nord de l'ensemble formé par le champ de bataille de Bouvines et ses abords ainsi que les pièces du dossier au Plan Local d'urbanisme de la commune.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'arrêté portant mise à jour du PLU de la commune de Bourghelles.

▪ Décision modificative : opérations d'ordre

Il est nécessaire de régulariser les comptes 1641 et 272 suite à une discordance entre la comptabilité de la commune et celle du comptable suite au placement en obligation (OAT) d'une partie de la trésorerie il y a quelques années et à l'utilisation de cette somme pour la construction du groupe scolaire.

Le trésorier explique qu'une décision modificative s'impose pour régulariser l'opération et nécessite trois écritures :

Mandat d'ordre

166/041 : 32.912,00 €
1068/041 : 61.162,55 €
16818/041 : 21.022,72 €

Titre d'ordre

1641/041 : 32.912,00 €
272/041 : 61.162,55 €
1641/041 : 21.022,72 €

Soit un total de 115.097,27 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative ci-dessus

La séance est levée à 20h40

La secrétaire de séance

Doriane WYTS



Le Maire,

Alain DUTHOIT

